

Date de dépôt : 10 août 2017

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le maintien de la Source Bleue dans le quartier des Pâquis

Rapport de majorité de M. Norbert Maendly (page 1)

Rapport de première minorité de M. Olivier Baud (page 24)

Rapport de seconde minorité de M. Christian Frey (page 27)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Norbert Maendly

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie les 29 mai et 12 juin 2017 sous l'attentive présidence de M. Stéphane Florey. M^{me} Tina Rodriguez du Secrétariat général du Grand Conseil a assisté aux séances. Le procès-verbal a été assuré par M. Christophe Vuilleumier qu'il convient de remercier pour la qualité de son travail.

Audition du 29 mai 2017 du comité SURVAP – Bien vivre aux Pâquis, représenté par M^{me} Sara Grosso, ancienne utilisatrice de la Source Bleue, M. Guy Valance, membre du comité SURVAP, M^{me} Anne Robert-Locher, intervenante spécialisée à la Source Bleue, M^{me} Marina Rampini, présidente de l'association des parents d'élèves des Pâquis (APEP), M^{me} Camila Azevedo Levy, membre du comité de l'APEP et ancienne utilisatrice de la Source Bleue, et M. Christophe Perret, commission du personnel de l'office médico-pédagogique

M. Valance remercie la commission pour cette audition. Il explique que la Source Bleue est une institution fondamentale dans le quartier des Pâquis qui est historiquement un quartier de migrants avec des disparités socio-économiques importantes. Il ajoute que la Source Bleue favorise l'intégration des habitants dans le quartier. Il observe ensuite que l'objectif est de permettre aux associations, qui sont hébergées actuellement dans l'Ecole des Pâquis, d'être relogées puisque cette école doit être rénovée. Il précise que des solutions ont été trouvées pour ces associations, à l'exception de la Source Bleue. Il indique toutefois avoir été reçu par le Conseil municipal de la Ville de Genève et déclare qu'il semblerait qu'une solution provisoire puisse être trouvée. Il mentionne que l'idée est de permettre à cette institution de continuer ses activités durant les travaux et d'obtenir un statut pérenne.

M^{me} Robert-Locher rappelle que la Source Bleue s'adresse à des enfants qui ne sont pas encore en âge d'être scolarisés ; cette institution est ouverte quatre matinées par semaine de 8h30 à 11h30. Elle ajoute qu'à l'heure actuelle, il y a 22 inscrits de 19 nationalités différentes. Elle mentionne encore que c'est un lieu gratuit dans lequel les gens s'engagent à venir régulièrement. Elle explique que les espaces sont réfléchis de manière à permettre aux enfants de s'intégrer ; il s'agit d'un lieu convivial, fréquenté par des mères qui ne travaillent pas et qui sont souvent seules, ignorant à qui s'adresser. Elle observe que ce sont parfois des personnes migrantes ou qui ne parlent pas le français ; elle remarque que cette structure leur permet de rencontrer des personnes dans des situations similaires qui les aident à apprendre les us et coutumes helvétiques. En guise d'exemple, M^{me} Robert-Locher évoque un enfant dont le couteau suisse a été confisqué par la maîtresse, ce qui a inquiété la mère, pensant que son fils ne pourrait plus retourner à l'école. Elle ajoute que cette institution permet donc un travail d'observation et intervient en amont ; elle complète en disant que le lien parents-enfants est également l'un des axes forts de la Source Bleue.

Elle déclare que l'institution vise également à rendre les parents actifs dans leur rôle, notamment à l'égard de l'école.

M^{me} Grosso déclare que les explications qui viennent d'être données correspondent à son vécu ; elle précise que la Source Bleue lui a permis de connaître d'autres mères, ce qui a permis à son enfant de s'intégrer auprès des autres enfants. Elle observe que des projets ont pu être élaborés notamment sous l'aspect culinaire et elle mentionne que l'expérience éducative promue par cette institution s'est révélée très importante.

M^{me} Azevedo Levy déclare que la Source Bleue lui a permis de résoudre des problèmes éducatifs ; elle ajoute avoir rencontré le directeur de l'Ecole des Pâquis par le biais de cette institution, une rencontre dont est né un projet d'atelier. Elle remarque que les liens qui ont été tissés dans ce lieu ont été multiples et très forts.

M^{me} Rampini remarque que de nombreuses personnes ont signé cette pétition. Elle mentionne qu'il y a de nombreuses associations dans le quartier des Pâquis, car la vie pour les familles y est difficile. Elle indique qu'il n'y a cependant aucune autre institution couvrant les mêmes besoins que la Source Bleue. Elle observe en effet que cette institution s'adresse à des personnes arrivant en cours d'année, ce qui pose des problèmes de scolarisation. Elle remarque que la crèche ne propose pas la même souplesse. Elle estime que le système de la Source Bleue est particulièrement efficace et vise, outre les enfants, les parents, qui sont très actifs. Elle signale encore que la Source Bleue propose également un soutien scolaire ou du moins une aide à la scolarité future des enfants. Elle déclare que les pétitionnaires souhaitent donc que la Source Bleue demeure au sein de l'Ecole des Pâquis, en remarquant que son directeur défend cette institution. Elle mentionne qu'il serait dommage que cette institution disparaisse en raison d'une résiliation de bail. Elle ajoute qu'il est faux de dire, comme le prétend le Conseil d'Etat, que cette institution fait doublon. Elle signale encore que M^{me} Emery-Torracinta ne répond pas depuis deux ans, mais elle observe que le Service des écoles de la Ville de Genève est d'accord de reloger cette institution.

M. Perret pense que la Source Bleue répond à la volonté de la conseillère d'Etat d'inclure les enfants à l'école. Il ajoute que cette inclusion est opérée de manière préscolaire dans des institutions bas seuil. Il répète que c'est le seul lieu qui propose un accueil de ce type aux Pâquis.

Un député MCG remarque que la pétition a été déposée auprès de la Ville de Genève et il demande le nombre d'institutions semblables à la Source Bleue.

M. Perret répond qu'il y a également une institution de ce type aux Libellules.

Le même député demande si cette institution est financée par le canton.

M. Perret acquiesce en remarquant qu'une collaboratrice du service médico-pédagogique intervient dans les deux structures.

Ce même député demande quelle est la surface mise à disposition de la Source Bleue ; il lui est répondu que l'institution utilise une classe et un bureau.

Le député MCG demande si l'institution accueille également des Suisses.

M^{me} Grosso acquiesce en remarquant que c'est une bonne chose pour les personnes venant de l'étranger.

Un député PLR demande s'il y a une association qui s'occupe de cette institution.

M. Perret répond que la Source Bleue relève de l'office médico-pédagogique (OMP) avec deux éducateurs de la petite enfance et deux collaborateurs à 50% du service. Il ajoute que les locaux sont mis à disposition par la Ville de Genève. Le député en conclut que c'est donc un service de l'Etat.

Un autre député MCG remarque que le service médico-pédagogique n'est pas intervenu pour le maintien de la Source Bleue.

M^{me} Rampini confirme en déclarant qu'il faut espérer que cette pétition et l'avis favorable de la Ville de Genève permettent de faire bouger l'office médico-pédagogique.

Un député MCG ne comprend pas pourquoi le service médico-pédagogique n'intervient pas davantage ; il pense, par ailleurs, que la Ville de Genève trouvera forcément une solution à ce problème et demande si la Source Bleue est une substitution à la crèche.

M^{me} Rampini répond par la négative en déclarant que cette institution s'adresse à la mère avec son enfant. Elle ajoute que c'est un accompagnement fonctionnant sur une dynamique de groupe.

Un député MCG déclare qu'il y a donc plusieurs parents avec leurs enfants.

M. Perret répond que c'est en fin de compte une aide à la parentalité.

M^{me} Robert-Locher ajoute que cette institution est un lieu où apprendre les coutumes helvétiques pour des familles étrangères.

Le même député MCG demande s'il y a un engagement sur la durée de la part de ces parents.

M^{me} Azevedo Levy répond que les gens doivent s'inscrire et s'engager à venir.

M^{me} Robert-Locher ajoute que les parents doivent suivre des règles, et elle mentionne que la journée est structurée.

M^{me} Rampini signale que le service médico-pédagogique place également des familles à la Source Bleue.

Le commissaire EAG demande si la solution proposée par la Ville de Genève permettrait de conserver le lien avec l'Ecole des Pâquis. Il se demande si cette solution ne sera pas à nouveau une alternative exceptionnelle ne donnant aucune garantie dans la durée. Il observe par ailleurs que la Ville conditionne son soutien à celui de la direction de l'office médico-pédagogique. Or, il remarque que l'office justifie son désintérêt par une baisse de fréquentation de la structure et se demande ce qu'il en est.

M. Valance répond qu'il y aura des locaux provisoires, ce qu'il qualifie de « solution container ». Il déclare que la question qui se pose porte sur la suite des activités de la Source Bleue, lorsque l'école aura été rénovée. Et il pense qu'il faudrait un accord entre le canton et la Ville.

M. Perret déclare que les arguments qui ont été évoqués sont des supputations. Il pense que le plus important est de faire perdurer cette structure qui est unique en son genre aux Pâquis.

Le député EAG demande ce qu'il en est de la fréquentation.

M^{me} Robert-Locher répond qu'il y a 22 inscriptions et deux familles en attente ; le député déclare que l'institution fonctionne donc à plein régime.

Un député S déclare que la Source Bleue est bien l'un des centres médico-pédagogiques de l'office médico-pédagogique (OMP). Il demande si une association pourrait également gérer cette institution.

M. Perret répond qu'il n'y a pas de problème si les budgets viennent d'ailleurs. Il répète que le message insiste sur la pérennisation de cette institution.

Le même député S demande quelle est l'attitude du directeur de l'OMP ; il demande s'il y a un lien avec la structure d'accueil parents-enfants.

M^{me} Robert-Locher répond par la négative en mentionnant que cette institution propose un suivi alors que l'autre institution est animée par des psychologues qui interviennent de manière ponctuelle.

M. Perret pense qu'il pourrait être utile d'entendre le directeur de l'OMP.

Une députée S remarque que c'est l'aspect institutionnel qui inquiète les pétitionnaires et elle demande si la suppression de cette institution est une réalité ou une supputation. M^{me} Rampini répond que c'est une réalité. Elle ajoute que le flou règne depuis deux ans ; elle observe encore que la situation est assez urgente puisque l'école se termine le 30 juin 2017.

Le député EAG propose d'anticiper les demandes d'auditions en prévoyant l'audition de l'OMP.

Le président passe au vote de l'audition de l'OMP :

Pour : 10 (1 EAG, 3 S, 2 UDC, 3 MCG, 1 Ve)

Abstentions : 5 (4 PLR, 1 PDC)

Cette audition est acceptée.

Audition du 12 juin 2017 de M^{me} Maja Perret-Catipovic, directrice médico-psychologique/OMP

M^{me} Perret-Catipovic explique que la Source Bleue est un dispositif qui a une longue histoire. Elle déclare ainsi que cette structure a été créée en 2002, après la crise migratoire des années 90. Elle mentionne qu'il avait alors été constaté que des parents migrants avaient beaucoup de peine à s'occuper de leurs enfants en raison de leur situation, notamment sous l'angle psychologique, engendrant chez leurs enfants de nombreux problèmes dans le cadre scolaire. Elle ajoute que ces structures avaient dès lors été créées afin d'aider non seulement ces enfants mais également leurs mères. Elle observe que ces foyers ont évidemment évolué au gré du temps ; elle remarque que ces structures ont ensuite été reprises par le service médico-social et l'Hospice général afin de soutenir et de mieux encadrer les enfants. Elle signale que le projet s'est par la suite éteint quelques années avant de renaître en 2008 avec la mise à disposition de locaux dans l'école de Pâquis-Centre. Elle remarque que cette école abrite en effet de nombreux enfants de migrants et elle répète que la Source Bleue les encadre depuis dix ans pour les préparer à l'école.

Elle explique ensuite que les différents intervenants ont appris l'année passée que l'école ne pourrait pas continuer à abriter cette structure durant les travaux de rénovation et ne pourrait certainement plus le faire par la suite, raison pour laquelle les autorités ont été interpellées. Elle ajoute que cette décision a été prise afin de réfléchir à la mission de cette structure, mission qui sera redéfinie au plus près des besoins après la rentrée scolaire.

Le député EAG déclare que la commission doit se déterminer et savoir dans quelle mesure la direction du service médico-pédagogique défend cette structure. Il signale que la Ville de Genève a indiqué qu'il lui serait plus facile de trouver une solution si le service soutenait cette institution.

M^{me} Perret-Catipovic répond que ce dispositif a toujours vogué au gré des opportunités et elle mentionne que la cheffe du service des écoles a écrit le

9 mai dernier en proposant un partage des locaux entre la Source Bleue et l'École des mamans durant les rénovations. Elle ajoute que son service a accepté cette proposition. Elle répète que les prestations indispensables seront étudiées pendant les quatre premiers mois de la rentrée.

Le même député demande si cette structure pourra être maintenue aux Pâquis.

M^{me} Perret-Catipovic acquiesce, mais elle mentionne que ce n'est pas le seul quartier qui a besoin de ce type de prestations. Elle indique que la réflexion devrait permettre de définir si cette structure doit être maintenue aux Pâquis. Elle pense qu'il sera possible de connaître le résultat de cette étude en décembre 2017.

Un commissaire PLR observe que 24 familles fréquentent cette institution ; il se demande si ces dernières pourraient être réparties ailleurs, si d'aventure la Source Bleue ne devait pas continuer ses activités.

M^{me} Perret-Catipovic répond que ce sont 22 familles qui fréquentent la Source Bleue selon des rythmes différents. Elle ajoute que la réflexion s'attache également aux horaires, en plus des locaux, ainsi qu'aux prestations similaires existantes. Elle remarque que ces familles devront, quoi qu'il en soit, être accueillies dans une structure. Elle rappelle qu'il existe près de vingt structures différentes proposant des prestations similaires dans le canton de Genève.

Le même commissaire déclare que la commission est surtout intéressée par le maintien de prestations de cette nature. Il se demande s'il faut comprendre qu'il y a des doublons dans le domaine.

M^{me} Perret-Catipovic répond que la situation est plus compliquée et qu'il serait trop simple de prétendre que telle et telle structure sont des doublons puisque le soutien à la parentalité, l'alphabétisation ou le soutien des enfants migrants sont autant de missions spécifiques.

Un député S remarque que de nombreuses associations soutiennent cette structure. Il demande ce qui a été dit aux différents intervenants dans le cadre du proche futur de cette institution.

M^{me} Perret-Catipovic répond avoir adressé à ses collaborateurs et au directeur de l'école de Pâquis-Centre les dispositions prises pour la rentrée. Elle précise que ces derniers savent qu'une réflexion est en cours depuis une année. Elle remarque également qu'ils ont été informés le 29 mars 2017 qu'ils pourraient être amenés à changer de site. Elle ajoute avoir demandé aux équipes de ne pas inquiéter les familles et elle mentionne que ces dernières ne savaient pas que ce projet ne se poursuivrait peut-être pas à moyen terme.

Le même député S déclare que cette structure fonctionne avec deux collaborateurs de la petite enfance et il se demande s'il s'agit d'une structure traditionnelle.

M^{me} Perret-Catipovic répond par la négative.

Le député S demande quelles seraient les autres institutions qui feraient double emploi avec la Source Bleue.

M^{me} Perret-Catipovic remarque qu'il est difficile de répondre avant que l'étude n'ait été réalisée. Elle ajoute avoir été étonnée de voir le nombre de structures existantes et précise qu'il y a même des structures itinérantes. Elle ajoute qu'un soutien à la petite enfance n'est pas la même prestation qu'un soutien à la parentalité.

Un député MCG demande si elle souhaite maintenir la relation entre son service et la Source Bleue.

M^{me} Perret-Catipovic répond ne pas militer pour le maintien envers et contre tout des structures puisqu'elle estime que ces dernières doivent évoluer en fonction des besoins. Elle pense, quoi qu'il en soit, qu'il est important de maintenir une structure permettant aux enfants et aux parents d'acquérir quelques règles de sociabilité de base. Elle ajoute ne pas savoir à ce stade si ce sera la Source Bleue ou une autre structure qui s'en occupera. Elle déclare que ce sont des prestations à bas seuil.

Le même député MCG demande si la Source Bleue a des liens avec Camarada.

M^{me} Perret-Catipovic répond par l'affirmative et mentionne qu'elle fonctionne également avec l'Ecole des mamans ; elle rappelle d'ailleurs que celle-ci se situe également au sein de l'école. Elle remarque que les mères doivent être apprivoisées à l'espace scolaire tout en devant comprendre que ce n'est pas l'école qui remplit leur rôle.

Un député PLR demande ce qu'il en est des pères. Il comprend très bien que les raisons peuvent être nombreuses pour expliquer le rôle important des mères, mais il remarque qu'il est tout de même question d'intégration, ce qui implique également les hommes.

M^{me} Perret-Catipovic acquiesce en remarquant que c'est la raison pour laquelle elle préfère parler de parentalité. Cela étant, elle mentionne que l'expérience démontre que ce sont les mères qui fréquentent des structures comme la Source Bleue et non les pères.

Le même député remarque que l'intégration implique également l'apprentissage des valeurs helvétiques et il mentionne qu'il lui semble

important de remettre en question certaines valeurs traditionnelles par ce biais.

Le commissaire EAG remarque que ces structures se trouvent dans des écoles et il pense que cet aspect n'est pas anodin. Il ajoute que cette pétition démontre que cette structure, qui compte 22 familles inscrites auxquelles il faut ajouter celles figurant sur la liste d'attente, tourne à plein régime et demeure fonctionnelle. Il rappelle ensuite que l'école de Pâquis-Centre abrite 500 élèves et il pense qu'il reste encore de la place. Dès lors, il ne comprend pas que la direction de l'école n'ait pas proposé des espaces.

M^{me} Perret-Catipovic pense que les crises sont bonnes puisqu'elles permettent de déboucher sur des choses nouvelles. Elle remarque que les besoins sont évidents aux Pâquis, mais elle mentionne que le nombre de familles accueillies dans cette structure a diminué de moitié depuis cinq ans. Elle observe que l'équipe de la Source Bleue a commencé à travailler en réseau pour justement aller chercher de nouvelles familles et elle pense que ce sont des éléments à prendre en compte dans la réflexion. Elle remarque que, si elle n'avait pas été alertée par le problème des espaces, il ne serait pas question pour l'heure d'une telle réflexion sur le devenir de la Source Bleue. Elle se demande, cela étant, s'il faut véritablement s'interdire de faire évoluer les structures.

Le commissaire EAG remarque que, s'il n'y a pas de véritable demande, la Ville de Genève trouvera d'autres utilisations à ses locaux.

M^{me} Perret-Catipovic répond que d'autres projets voient le jour. Elle remarque que le secteur des Pâquis n'a pas exprimé de besoins particuliers lorsque la conseillère d'Etat a mis à plat les différentes demandes.

Un député PLR remarque qu'il y a une diversité de public et il se demande si cet aspect rend certaines interventions plus faciles. Il rappelle en l'occurrence que les communes ont souvent indiqué préférer accueillir des familles plutôt que des hommes célibataires.

M^{me} Perret-Catipovic répond que son service ne s'occupe pas d'hommes célibataires. Elle pense que les prestations doivent évoluer et s'adapter aux besoins. Elle ajoute que c'est une population de 0 à 18 ans, avec le soutien à la scolarité, dont s'occupe son service.

Le président remarque que la Source Bleue propose en fin de compte une préparation à la scolarité et des cours de français. Il se demande si ces tâches relèvent des missions essentielles de l'OMP.

M^{me} Perret-Catipovic répond par l'affirmative ; elle remarque que l'OMP ne donne pas de cours de français. Elle ajoute que c'est l'Ecole des mamans qui dispense ces cours ; elle explique que le soutien à la parentalité vise à

travailler sur le couple parent-enfant. Elle répète que ces parents sont très affectés dans leur vie et ont besoin d'un encadrement pour guider leurs enfants.

Le président remarque que ces tâches sont celles d'un centre habituel de l'OMP. Il ajoute avoir l'impression que seule la Source Bleue procure les compléments qu'elle propose et non l'OMP.

M^{me} Perret-Catipovic répond que l'OMP possède diverses structures proposant des prestations particulières, notamment pour les adolescents ou des thérapies ciblées. Elle ajoute que la Source Bleue procure en l'occurrence une prestation visant des parents en situation psychique délicate afin de mieux encadrer leurs enfants.

Le président remarque qu'il y a des migrants venant de pays en guerre et ayant subi des dégâts psychiques, mais il mentionne qu'il existe également des migrants économiques venant notamment d'Amérique du Sud. Il se demande comment font ces personnes dans leur propre pays et si de telles structures y existent.

M^{me} Perret-Catipovic répond que le canton, constatant le prix que Genève doit payer pour des enfants qui n'ont jamais été scolarisés ou qui n'ont pas été préparés à la scolarisation, estime que ce genre d'investissement est nécessaire.

Un député S remarque que M^{me} Perret-Catipovic vient de faire un plaidoyer en faveur de la Source Bleue. Il se demande en fin de compte si c'est la question des locaux ou la détermination de l'OMP qui pose un problème. Il ajoute avoir bien compris que l'auditionnée en saurait davantage en décembre 2017.

M^{me} Perret-Catipovic répond que l'OMP souhaite maintenir la prestation de soutien aux enfants de migrants pour l'entrée en scolarité si cette demande est existante. Elle ajoute qu'il convient par contre de déconnecter cette prestation des problèmes de locaux.

Un commissaire MCG remarque que la petite enfance relève des communes, mais il observe que l'OMP s'occupe également de cette population, parmi les migrants.

M^{me} Perret-Catipovic répond que les traitements des enfants en âge préscolaire ne sont pas du ressort des communes.

Le même commissaire remarque que l'on fait de ces enfants des cas cliniques, mais il rappelle que des enfants genevois nécessitent également des prestations de cette nature.

M^{me} Perret-Catipovic répond que le service éducatif itinérant priorise les demandes. Elle ajoute que les garderies relèvent des communes, raison pour laquelle l'OMP n'a pas accepté de s'occuper des enfants pendant les cours de français dispensés aux mères. En revanche, elle mentionne que la démarche thérapeutique vise à s'occuper de parentalité. Elle rappelle à cet égard que les recherches ont démontré que les enfants de mères déprimées avaient de la peine à s'investir à l'école. Elle confirme que la Source Bleue est un dispositif thérapeutique.

Un député PLR remarque que l'auditionnée a bien indiqué que l'OMP voulait conserver la prestation en démontrant les intérêts sociaux et financiers de la démarche. Il observe par ailleurs que la Ville de Genève a trouvé une solution et il déclare que son groupe proposera donc le dépôt de cette pétition.

Un député S remarque que M^{me} Perret-Catipovic pense que le besoin a changé au cours du temps et que l'aide à la parentalité est nécessaire. Il pense dès lors qu'il est important de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Il rappelle que les lettres du département de l'instruction publique sont peu claires à l'égard de cette prestation.

La députée Ve déclare que son groupe votera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Elle observe que la Source Bleue est un dispositif thérapeutique qui procure des prestations plus complexes que le simple fait d'apprendre aux enfants à s'habiller. Elle ne croit pas qu'il soit possible de supprimer des structures luttant contre la déconnexion des familles de la réalité scolaire. Elle évoque ensuite les demandes formelles de la pétition en remarquant qu'il n'est pas question de locaux mais de prestations. Elle ajoute que tout le monde pense en l'occurrence qu'il convient de défendre cette prestation.

Le député EAG déclare que l'audition de M^{me} Perret-Catipovic était intéressante ; il ajoute que cette dernière a déclaré qu'il fallait maintenir la prestation. Il comprend la prudence de l'auditionnée mais il mentionne que, si cette structure est supprimée, les moyens seront répartis ailleurs. Il rappelle en outre que cette prestation permet de faire des économies et il déclare que son groupe demandera le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Un député MCG mentionne que personne n'est opposé aux prestations de ce type de structures. Il ajoute que ces dernières sont nombreuses à s'occuper de ces questions et il observe en l'occurrence connaître une structure faisant le même travail à Meyrin. Il ajoute que son groupe votera le dépôt de cette pétition qui concerne plutôt la Ville de Genève. Il rappelle que celle-ci possède des salles dans ses écoles où elle peut accueillir cette association.

Le député EAG répond que ce n'est pas une association mais un service de l'Etat. Il remarque que le mandat de l'OMP couvre ces prestations et il ne peut s'en départir. Il répète que la nécessité du maintien de cette prestation est évidente et il ne croit pas que ce soit à la Ville de décider de son sort.

Un député S ajoute que le problème ne relève pas de l'attribution de locaux mais de la pérennité de cette structure qui appartient à l'OMP, sous la compétence du DIP.

Le président déclare que le groupe UDC n'a pas été convaincu par le fait que cette tâche est l'une des tâches essentielles de l'OMP. Il rappelle d'ailleurs que cette structure a été créée à l'origine par l'Hospice général et il a l'impression que l'OMP s'est retrouvé avec une structure dédiée aux migrants alors que ceci ne rentre pas dans ses tâches. Il ajoute que son groupe votera le dépôt de cette pétition.

Le député PDC déclare qu'il soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat. Il remarque en effet que le quartier des Pâquis est très exposé et qu'il est victime d'un certain nombre de phénomènes ; il pense qu'il serait regrettable de ne pas soutenir les mesures d'intégration existantes.

Un député PLR déclare que tout le monde estime que cette prestation est importante. Il ajoute que la question est de savoir s'il faut maintenir non pas la prestation mais l'institution de la Source Bleue. Il remarque que M^{me} Perret-Catipovic a changé de position au cours de son audition lorsque le président a évoqué les réfugiés économiques. Cela étant, il pense qu'il faut laisser au département le soin de trouver une solution pour le maintien de cette prestation.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2007 au Conseil d'Etat :

Pour : 6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC)

Contre : 7 (3 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Abstention : 1 (1 MCG)

Le renvoi est refusé.

Le président passe au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2007 :

Pour : 7 (3 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Contre : 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Abstentions : 2 (1 PDC, 1 MCG)

Le dépôt est accepté.

Suite à ces débats, la majorité de la commission vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Annexes

1. *Lettre du 16 décembre 2016 de la Source Bleue au DIP et à la Ville de Genève.*
2. *Lettre du 23 janvier 2017 de la Ville de Genève à la Source Bleue*
3. *Lettre du 31 janvier 2017 du DIP à la Source Bleue.*
4. *Question écrite urgente du 23 février 2017 de M. Baud.*
5. *Réponse du 15 mars 2017 du Conseil d'Etat à la QUE.*
6. *Lettre du 3 avril 2017 accompagnant la pétition adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève.*
7. *Lettre du 3 avril 2017 accompagnant la pétition adressée au Grand Conseil.*

Pétition (2007-A)

pour le maintien de la Source Bleue dans le quartier des Pâquis

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussigné(e)s sont très heureux que le projet de rénovation de l'école de Pâquis-Centre avance et se réjouissent de le voir se concrétiser.

Toutefois, la Source Bleue, qui occupe des locaux au rez-de-chaussée de l'école situés dans la 1^{re} phase des travaux, n'a, selon nos informations, aucune solution de déplacement pendant les travaux, ni de perspective de réintégration de ses locaux actuels à l'issue de ceux-ci.

La Source Bleue a été mise en place il y a plus de 10 ans par l'office médico-pédagogique et son action est particulièrement justifiée dans un quartier qui ne compte pas moins de 124 nationalités, dont de nombreuses familles migrantes vivant parfois dans la précarité.

Les soussigné(e)s :

- considèrent que cette institution fait un travail indispensable dans l'aide à l'intégration de familles à l'école et son action est d'autant plus justifiée dans un quartier multiculturel comme les Pâquis ;
- souhaitent instamment que tout soit mis en œuvre pour assurer la continuité de l'action de la Source Bleue, dans le quartier des Pâquis, pendant et après les travaux de rénovation de l'école.

N.B. 975 signatures
Bien Vivre aux Pâquis (BVP)
Collectif d'habitants et
d'associations
Rue de Berne 49
1201 Genève

**BIEN VIVRE AUX PAQUIS (BVP)
Collectif d'habitants et d'associations**

Rue de Berne 49
1201 Genève
tél. 022 734 32 38

Genève, le 16 décembre 2016

Etat de Genève
Madame Anne-Emerly Torracinta
Conseillère d'Etat chargée du
Département de l'instruction publique, de
la culture et du sport

Ville de Genève
Madame Esther Alder
Conseillère administrative chargée du
Département de la cohésion sociale et de
la solidarité

**Concerne : Rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre
Relogement de la Source Bleue**

Madame la Conseillère d'Etat,
Madame la Conseillère administrative,

Nos associations sont très heureuses de l'avancement du projet de rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre et se réjouissent de le voir se concrétiser. Certaines parmi nos associations ont pu intervenir auprès de la Commission des travaux chargée de l'étude de son exécution, et espèrent que nos remarques seront prises en compte.

Nous nous permettons toutefois de vous écrire aujourd'hui afin de vous faire part de notre inquiétude concernant l'avenir de la Source Bleue, qui occupe des locaux au rez de chaussée de l'Ecole. Selon nos informations, ce projet mis en place il y a plus de dix ans par l'Office médico-pédagogique n'a reçu aucune solution de déplacement pendant les travaux, ni de perspective de logement dans le quartier à l'issue de ceux-ci.

La Source bleue fait un travail remarquable d'aide à l'intégration de familles à l'école. Son action est particulièrement justifiée dans un quartier multiculturel comme les Pâquis, qui ne compte pas moins de 124 nationalités, dont de nombreuses familles migrantes et vivant parfois dans la précarité. Vivement appréciée par ses bénéficiaires, l'équipe participe également activement à la vie de quartier, notamment par le biais de réunions bimensuelles de coordination.

Nos associations sont profondément convaincues de la valeur ajoutée d'un tel projet dans le quartier, et de la qualité du travail de l'équipe. Nous vous serions donc reconnaissants de tout mettre en oeuvre pour assurer la continuité de l'action de la Source Bleue pendant et après les travaux de rénovation de l'Ecole, en particulier en mettant à sa disposition des locaux adéquats.

Nous sommes par ailleurs à votre disposition afin d'en discuter plus en détail au cours d'une rencontre

En vous remerciant par avance de prendre notre demande en considération, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat et Madame la Conseillère administrative, nos meilleures salutations.

Association des habitants des Pâquis
SURVAP

Association des parents d'élèves des Pâquis
APEP

Maison de quartier des Pâquis

Espace solidaire Pâquis

Association de solidarité pour les
personnes prostituées et leurs alliés
ASPASIE

Association de défense économique des Pâquis
ADEP

Ludothèque des Pâquis

Eglise ouverte des Pâquis

Association les Créatellers

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION



VILLE DE
GENÈVE

BIEN VIVRE AUX PAQUIS (BVP)
Collectif d'habitants et d'associations
Rue de Berne 49
1201 Genève

Genève, le 23 janvier 2017

Objet
FV/IV

Rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre
Relogement de la Source Bleue

Affaire traitée par
Isabelle Widmer
☎ 022 418 48 22
isabelle.widmer@ville-ge.ch

Mesdames, Messieurs,

J'accuse réception de votre courrier du 16 décembre dernier qui a retenu ma meilleure attention.

Il est vrai que la Source Bleue effectue un travail remarquable et important d'aide à l'intégration des familles et je comprends bien l'inquiétude de vos associations concernant son avenir.

Néanmoins, selon la répartition des tâches canton/communes, il est de la compétence du canton de trouver une solution pour ce dispositif.

Pour rappel, la solution de loger la Source Bleue dans l'Ecole de Pâquis-Centre avait été accordée à titre exceptionnel et je ne peux hélas que confirmer cette décision.

Je regrette dès lors de ne pas pouvoir répondre favorablement à votre demande.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Frédéric Vallat
Directeur



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
La Conseillère d'Etat

ANNEXE 3

DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Bien vivre aux Pâquis (BVP)
Collectif d'habitants et associations
49, rue de Berne
1201 Genève

N/réf. : AET/pma/dir/ 301937-2016

Genève, le 31 janvier 2017

Concerne : Votre courrier du 16 décembre 2016

Madame,
Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 16 décembre 2016 et je vous en remercie.

Je prends bonne note des éléments mentionnés dans votre courrier concernant une demande de maintien de la Source bleue pendant et après la rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre.

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ne manquera pas de revenir ultérieurement vers vous avec des éléments de réponse.

Dans l'intervalle, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Anne Emery-Torracinta

Copie :

Mme Esther Alder, conseillère administrative, Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Secrétariat du Grand Conseil**QUE 605**

Question présentée par le député :

M. Olivier Baud

Date de dépôt : 23 février 2017

Question écrite urgente

**Les structures de l'OMP sont-elles condamnées au nomadisme ?
Quelle solution existe-t-il pour reloger la Source Bleue dans le quartier des Pâquis, voire la maintenir dans son site actuel ?**

La Source Bleue Pâquis et la Source Bleue Libellules sont deux unités d'accueil parents-enfants qui dépendent de l'office médico-pédagogique (OMP). Elles effectuent un travail admirable d'aide à l'intégration des familles. En particulier, la première de ces deux structures est située dans les locaux de l'école de Pâquis-Centre, depuis une dizaine d'années.

Or, à l'occasion des travaux de réfection de l'école de Pâquis-Centre, la Ville de Genève a fait savoir que l'unité Source Bleue ne trouverait plus de place dans le bâtiment, une fois la rénovation terminée. La Ville invoque maintenant la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et les communes pour se désengager de ce dossier et renvoyer la décision au Conseil d'Etat. Elle rappelle par ailleurs que cette solution avait été acceptée à titre exceptionnel. Mais cette excuse est plutôt pratique, car dans les faits cette exception a quand même duré longtemps et elle aurait pu dans l'intervalle être pérennisée...

Trop souvent, les structures de l'OMP font les frais des réorganisations des bâtiments scolaires et doivent déménager, contre leur gré. Cela devrait cesser.

Le Conseil d'Etat, lui, par le DIP, avoue fin janvier 2017 qu'il n'a aucune idée de l'endroit où pourrait être relogée la Source Bleue des Pâquis.

Il est avéré que le travail effectué par la Source Bleue est utile là où elle se trouve. Son action est ainsi particulièrement justifiée dans un quartier multiculturel comme les Pâquis, qui compte quelque 125 nationalités, dont de nombreuses familles migrantes et vivant parfois dans des conditions précaires. Par ailleurs, si les bénéficiaires expriment leur satisfaction du

travail effectué par l'équipe de cette structure, cette dernière participe également activement à la vie du quartier, notamment par le biais de réunions bimensuelles de coordination avec les associations.

Mes questions sont les suivantes :

- *En raison de quel motif incontournable la Source Bleue ne pourrait-elle pas continuer à être logée dans le bâtiment de l'école de Pâquis-Centre, une fois qu'il sera rénové ?*
- *Quelles sont les éventuelles solutions alternatives qui seraient à l'étude ?*
- *Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport comprend-il la nécessité de maintenir la Source Bleue aux Pâquis ?*
- *Si oui, peut-il garantir qu'une solution heureuse dans ce sens sera trouvée, et que les locaux seront par ailleurs adéquats et le relogement pérenne ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Date de dépôt : 15 mars 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Olivier Baud : Les structures de l'OMP sont-elles condamnées au nomadisme ? Quelle solution existe-t-il pour reloger la Source Bleue dans le quartier des Pâquis, voire la maintenir dans son site actuel ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour mémoire, la Source Bleue a été créée initialement en 2002 au sein du Foyer Saconnex pour répondre au besoin de soutien à la parentalité des familles migrantes, requérantes d'asile, qui y étaient hébergées. Par la suite, et pour rester au plus près des besoins, le projet a changé plusieurs fois de lieu, a été mené par périodes en partenariat avec l'Hospice général et a changé de population cible, visant aujourd'hui plus les familles vivant dans la grande précarité que les familles migrantes.

Si le département chargé de l'instruction publique (DIP) a été pionnier dans ce projet de soutien à la parentalité pour les familles migrantes, puis précarisées, on peut se réjouir de constater qu'en 2016, Genève ne dénombrait pas moins de 15 structures (associatives et communales) d'accueil à bas seuil de socialisation et d'intégration pour parents et enfants en âge préscolaire à l'usage des familles migrantes ou précarisées. Parmi elles, citons L'école des mamans, ouverte notamment dans l'école de Pâquis-centre pour les mamans allophones en situation de précarité, accueillies dans l'école de leurs enfants pendant que ceux-ci sont en classe, qui propose une garde pour les enfants en âge préscolaire. Hors espace scolaire, l'association Petits Pas, créée à l'initiative du Bureau de l'intégration des étrangers du canton de Genève, du service de la petite enfance de la Ville de Genève, en partenariat avec l'Ecole des Parents, propose un programme d'éveil et de socialisation pour les enfants d'âge préscolaire non accueillis par ailleurs dans les structures d'accueil collectif.

En raison des travaux de rénovation de l'école de Pâquis-Centre, les locaux mis à disposition en son sein par la Ville de Genève pour le dispositif Source Bleue – Pâquis ne peuvent plus être garantis à partir de juillet 2017. Dans ce contexte, lié à la recherche de nouveaux locaux pour les Sources Bleues, un travail de réflexion a été initié sur la fréquentation de ce dispositif, son adéquation avec les besoins des familles migrantes ou précarisées dans le quartier des Pâquis, notamment, et la répartition des rôles entre les structures, dispositifs et prestataires les plus à même de répondre aux besoins identifiés. Ces travaux devraient aboutir d'ici le début de l'été.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

ANNEXE 6

**SURVAP-Association des habitants des Pâquis, APEP-Association des parents d'élèves des Pâquis, Maison de quartier des Pâquis, Les Créateliers, Ludothèque des Pâquis, Espace solidaire Pâquis, ASPASIE, ADEP-Association de défense économique des Pâquis, Eglise ouverte des Pâquis, Fondation de l'Entre-connaissance
Commission du personnel de l'Office médico-pédagogique**

pa
BIEN VIVRE AUX PAQUIS (BVP)
Collectif d'habitants et d'associations
Rue de Berne 49
1201 Genève
Pour contact :
comité@survap.ch

Genève, le 3 avril 2017

REÇU le
- 3 AVR. 2017

Conseil municipal de la Ville de Genève
Monsieur le Président
Rémy Burri
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

**Concerne : Rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre
Relogement de la Source Bleue**

Monsieur le Président,

Par la présente nous vous adressons ci-joint une pétition signée par 975 personnes et destinée à pérenniser l'existence de la Source Bleue dans le quartier des Pâquis.

La Source Bleue, mise en place il y a plus de dix ans par l'Office médico-pédagogique, fait un travail indispensable d'aide à l'intégration de familles à l'école. Son action est particulièrement justifiée dans un quartier multiculturel comme les Pâquis, qui ne compte pas moins de 124 nationalités, dont de nombreuses familles migrantes et vivant parfois dans la précarité. Vivement appréciée par ses bénéficiaires, l'équipe participe également activement à la vie de quartier, notamment par le biais de réunions bimensuelles de coordination.

Selon nos informations, le sort de ce service est directement mis en péril par la prochaine rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre dans laquelle il est situé et n'a reçu aucune solution de déplacement pendant les travaux, ni de perspective de relogement dans le quartier à l'issue de ceux-ci.

Nos 11 groupements qui ont lancé et soutenu cette pétition sont profondément convaincus de la valeur ajoutée d'un tel projet dans le quartier, et de la qualité du travail de l'équipe. Nous attendons de l'Etat qu'il mette tout en oeuvre pour assurer la continuité de l'action de la Source Bleue pendant et après les travaux de rénovation de l'Ecole, en particulier en mettant à sa disposition des locaux adéquats.

En vous souhaitant bonne réception de cette pétition, nous sommes gré au Conseil municipal de bien vouloir examiner positivement notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour Bien Vivre aux Pâquis

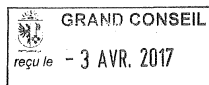


ANNEXE 7

SURVAP-Association des habitants des Pâquis, APEP-Association des parents d'élèves des Pâquis, Maison de quartier des Pâquis, Les Créatellers, Ludothèque des Pâquis, Espace solidaire Pâquis, ASPASIE, ADEP-Association de défense économique des Pâquis, Eglise ouverte des Pâquis, Fondation de l'Entre-connaissance Commission du personnel de l'Office médico-pédagogique

pa
BIEN VIVRE AUX PAQUIS (BVP)
Collectif d'habitants et d'associations
Rue de Berne 49
1201 Genève
Pour contact :
comité@survap.ch

Genève, le 3 avril 2017



Grand Conseil de la République
et Canton de Genève
Monsieur le Président
Eric Leyvraz
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

**Concerne : Rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre
Relogement de la Source Bleue**

Monsieur le Président,

Par la présente nous vous adressons ci-joint une pétition signée par 975 personnes et destinée à pérenniser l'existence de la Source Bleue dans le quartier des Pâquis.

La Source Bleue, mise en place il y a plus de dix ans par l'Office médico-pédagogique, fait un travail indispensable d'aide à l'intégration de familles à l'école. Son action est particulièrement justifiée dans un quartier multiculturel comme les Pâquis, qui ne compte pas moins de 124 nationalités, dont de nombreuses familles migrantes et vivant parfois dans la précarité. Vivement appréciée par ses bénéficiaires, l'équipe participe également activement à la vie de quartier, notamment par le biais de réunions bimensuelles de coordination.

Selon nos informations, le sort de ce service est directement mis en péril par la prochaine rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre dans laquelle il est situé et n'a reçu aucune solution de déplacement pendant les travaux, ni de perspective de relogement dans le quartier à l'issue de ceux-ci.

Nos 11 groupements qui ont lancé et soutenu cette pétition sont profondément convaincus de la valeur ajoutée d'un tel projet dans le quartier, et de la qualité du travail de l'équipe. Nous attendons de l'Etat qu'il mette tout en oeuvre pour assurer la continuité de l'action de la Source Bleue pendant et après les travaux de rénovation de l'Ecole, en particulier en mettant à sa disposition des locaux adéquats.

En vous souhaitant bonne réception de cette pétition, nous sommes gré au Grand Conseil de bien vouloir examiner positivement notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour Bien Vivre aux Pâquis

Annexe mentionnée

Date de dépôt : 4 septembre 2017

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'utilité du travail effectué par les collaborateurs de la Source Bleue des Pâquis auprès des familles, notamment migrantes, est reconnue de manière large. Renoncer à ces prestations au prétexte que le projet de rénovation de l'école de Pâquis-Centre ne prévoit pas d'accueillir la structure, ni durant les travaux ni ensuite dans les nouveaux locaux, relèverait d'un manque de clairvoyance certain.

Toutefois, le débat, qui devait porter sur le besoin, pour le bien des familles et des futurs élèves, de maintenir cette structure dans le quartier des Pâquis, a plutôt tourné sur la légitimité des prétentions en faveur d'une telle structure. En effet, par méconnaissance, des députés de droite se sont empêtrés dans leurs préjugés et se sont obstinés à présenter la Source Bleue comme une association qui, pour faire court, n'avait qu'à se débrouiller pour trouver des locaux et faire son travail de son mieux.

Il a été assez difficile de faire comprendre que cette structure fait partie de l'office médico-pédagogique (OMP), lui-même placé sous l'autorité du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). D'aucuns sont enclins à penser que le DIP ne s'occupe que d'élèves, et que ce statut ne s'acquiert qu'à partir de 4 ans. Mais c'est une vision erronée, en particulier si l'on considère la mission de l'OMP, dont le mandat concerne clairement la prise en charge d'enfants et de jeunes de la naissance jusqu'à leur vingtième anniversaire (0-20 ans).

L'espace d'accueil « parents-enfants » mis en place aux Pâquis entre donc parfaitement dans le cadre de la mission de l'OMP. Cette structure mérite ainsi d'être pérennisée et d'obtenir la garantie de pouvoir continuer à délivrer ses prestations dans des locaux situés à l'intérieur de l'école de Pâquis-Centre. La Source Bleue y est établie depuis 2008, et remettre en question cette décision dix ans plus tard – même si au départ il y avait l'idée que cela serait provisoire – n'est pas de bon aloi. La Ville de Genève, responsable du

bâtiment scolaire, ne peut pas se désengager sans autre. Cette apparente désinvolture, qui a suscité la pétition, doit interpeller fortement les autorités, en particulier cantonales. Il revient ainsi au DIP de mieux défendre ses structures et de ne pas laisser penser qu'il se désintéresserait de certaines. Canton et Ville doivent donc œuvrer ensemble et non se renvoyer la balle, de manière coupable.

Le travail fondamental d'intégration des petits de 0 à 4 ans et de leur famille au sein même de l'école porte ses fruits si, justement, cela peut se faire dans le bâtiment scolaire. L'Ecole des mamans, mise en place plus tard, trouve aussi sa place dans l'école. Les deux structures ne doivent toutefois pas être confondues car l'une s'adresse aux enfants qui ne fréquentent pas encore l'école, tandis que l'autre concerne les élèves dès 4 ans. La Source Bleue permet d'intégrer tout de suite les familles sans les laisser livrées à elles-mêmes des mois durant, beaucoup d'entre elles arrivant par ailleurs en cours d'année scolaire.

Le soutien à la parentalité est un sujet de plus en plus prégnant et le DIP ne peut pas se contenter de l'évoquer sans proposer, soutenir et créer des projets concrets, tels que les Sources Bleues. La directrice médico-psychologique de l'OMP, M^{me} Maja Perret Catipovic, a souligné devant la commission « *la nécessité de maintenir cette prestation* ». Elle a ajouté, et cela devrait être un argument suffisant pour convaincre chacun de soutenir l'activité d'une telle structure, qu'elle permettait de réaliser « *des économies pour la suite* ». Le canton et la Ville doivent donc être incités à développer une meilleure collaboration.

La menace qui planait sur la rentrée scolaire 2017 s'est un peu éloignée car une solution a été trouvée, en principe pour la durée des travaux, et la Source Bleue a donc pu poursuivre son activité, en partageant des locaux avec l'Ecole des mamans. Cette mutualisation des locaux devra être évaluée car elle n'est pas évidente. Mais ce qu'il convient avant tout, c'est de cesser de passer de solutions provisoires en situations bricolées. La Source Bleue des Pâquis tourne à plein régime – elle doit même parfois refuser des inscriptions – et il n'y aurait aucun sens à la déplacer ailleurs vu qu'elle répond aux besoins des familles du quartier des Pâquis. Certes, d'autres régions du canton auraient besoin de ce type de prestations et il serait heureux, si les études le confirment, que le DIP puisse envisager l'ouverture de nouvelles structures (l'OMP s'occupe de deux Sources Bleues, la deuxième se situant à Vernier, elle aussi dans une école, celle des Libellules), mais la priorité est de conserver les structures existantes.

En conclusion, le soutien à la parentalité qu'offre la Source Bleue des Pâquis à des familles en situation psychique délicate afin de mieux encadrer

leurs enfants et de leur permettre ensuite de réussir leur parcours scolaire se révèle une prestation indispensable, un investissement heureux que chacun devrait soutenir.

Pour ces raisons, afin qu'il soit possible de répondre au mieux à la requête légitime des habitants des Pâquis, la minorité vous recommande de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Date de dépôt : 5 septembre 2017

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Christian Frey

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce deuxième rapport de minorité s'attachera surtout à montrer le caractère spécifique et irremplaçable des prestations délivrées par la Source Bleue des Pâquis. Mais commençons par le début :

1. La demande

L'association Bien Vivre aux Pâquis (BVP) un collectif d'habitants et d'associations s'inquiète de l'avenir de la Source Bleue, une structure de l'OMP logée dans le cadre de l'école de Pâquis-Centre. En effet, dans le cadre de la rénovation de cette école, il faut trouver provisoirement, pendant la durée des travaux, des locaux pour héberger la Source Bleue. Plus généralement, il s'agit de trouver de manière pérenne des locaux pour cette structure. Au moment de l'audition, le 29 mai – la pétition a été déposée le 3 avril –, des solutions provisoires ont été trouvées pour reloger la Source Bleue pendant la durée des travaux. Reste donc la question de l'avenir à long terme de cette structure qui est jugée indispensable tant par les habitants des Pâquis que par la direction de l'école de Pâquis-Centre.

2. La position de l'OMP

Auditionnée à ce sujet, la directrice médico-psychologique de l'OMP, M^{me} Maja Perret-Catipovic, informe que la direction de l'OMP a besoin de quatre mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 2017, pour réfléchir à la question du maintien de cette structure. Elle rajoute néanmoins qu'elle est persuadée « de la nécessité de maintenir cette prestation ». L'OMP veut se donner l'occasion de réfléchir à d'éventuels doubles emplois sachant qu'il y a à Genève plusieurs structures qui travaillent dans le même domaine. (cf. à ce propos la réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente 605 du 24 février 2017 concernant ce même sujet).

3. Quelle est la spécificité de la Source Bleue

- Contrairement à l'École des mamans par exemple, école qui est également intégrée dans l'école de Pâquis-Centre, la Source Bleue est une structure thérapeutique. L'équipe est constituée d'éducateurs et d'éducatrices de la petite enfance avec un responsable pédagogique et un responsable thérapeutique.
- Contrairement à d'autres structures comme « A petits pas », autre exemple, elle ne vise pas que le bien-être des enfants mais tout autant celui des mamans, sachant que les enfants de mères déprimées ont de la peine à s'investir à l'école. Dans ce sens, la prise en charge de la Source Bleue vise des parents en situation délicate afin de mieux leur permettre d'encadrer leurs enfants. De manière plus générale, la directrice médico-psychologique de l'OMP insiste sur le fait que les parents migrants ou précarisés peinent à s'occuper de leurs enfants sous l'angle psychologique, ce qui entraîne chez ces enfants des problèmes dans le cadre scolaire.
- La prestation de la Source Bleue est une prestation à bas seuil qui vise le soutien à la parentalité en travaillant spécifiquement sur le couple parent-enfant. Par ailleurs elle permet tant aux parents qu'aux enfants l'apprentissage des règles de sociabilité de base.
- Dans ce sens, la Source Bleue est plus proche du courant des maisons vertes créées par Françoise Dolto en France, courant qui a donné le « Cerf-Volant » à Genève, avec toutefois la différence que la Source Bleue est proche de l'école, connaît son fonctionnement et peut donc préparer efficacement à l'entrée à l'école, ce qui n'est pas le cas du Cerf-Volant qui se centre exclusivement sur la relation mère-enfant sans se préoccuper du reste.

4. Quel est le problème concernant le maintien de cette structure ?

- La question du déménagement de cette structure pendant la durée des travaux de rénovation de l'école de Pâquis-Centre a été résolue.
- La question de trouver une solution pérenne pour l'installation de cette structure également. La Ville est entrée en matière, il s'agira simplement de maintenir cette structure dans le cadre de l'école pour garantir l'efficacité de son travail.
- L'OMP par la voie de sa directrice médico-psychologique est persuadé de l'utilité des deux Sources Bleues (Pâquis et Libellules).

- Reste le DIP qui exprime des doutes tant dans sa réponse à la question écrite urgente 605 que dans sa lettre au collectif d'associations et d'habitants.

Mesdames et Messieurs les députés, la minorité vous demande de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat pour que le DIP se prononce clairement sur le maintien de cette structure appréciée tant par les habitants du quartier et par la direction de l'école de Pâquis-Centre que par la direction de l'office médico-pédagogique.